

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 février 2025	N° 2025-70

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Françoise FREMY
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27
M. Stéphane MARI à partir de 15h27

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

EXCUSE(S) :

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105367-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié : 13/02/2025
--

	Conseil du 7 février 2025	<i>Délibération</i>
	Direction de la Nature	N° 2025-70

Programme Alimentaire de Territoire - Modification des modalités d'attribution de subventions sur le volet circuits courts, précarité et sensibilisation à CREPAQ et GALAS - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Projet Alimentaire Territorial de Bordeaux Métropole adopté le 24 novembre 2022 (délibération n°2022-770) souligne l'importance de travailler avec les acteurs locaux pour transformer le système agricole et alimentaire local.

Par délibération 2023-490 du 29 septembre 2023, Bordeaux Métropole a attribué un fonds d'appui aux initiatives de solidarité alimentaire et de sensibilisation à une alimentation de qualité.

Dans le cadre de ce fonds, Bordeaux Métropole a établi deux conventions pluriannuelles avec :

- CREPAQ pour le projet de sécurité sociale de l'alimentation étudiante, avec une subvention globale de 40 000€ sur la période 2023-2024 ;
- GALAS, pour son activité de mise en réseau et d'accompagnement au déploiement de circuits courts et de proximité des épiceries solidaires, avec une subvention globale de 45 000€ sur la période 2023-2025

L'action subventionnée s'inscrivant dans un plan d'actions pluriannuelles, la demande d'un bilan financier annualisé, telle que prévue dans les conventions initiales, s'est avérée peu pertinente au vu de la réalité de l'action financée. Il est donc proposé par cette présente délibération de faire évoluer les modalités de versement de la subvention pluriannuelle pour être au plus près de réalité du projet.

Serait ainsi versé un acompte annuel de 10 500 € pour GALAS, et 14 000 € pour CREPAQ, le versement du solde de la subvention globale étant conditionné à la production en fin d'action des justificatifs prévus dans les conventions ainsi modifiées.

Modalités de versement des subventions globalisés à l'échelle du projet

Projets	Acomptes déjà versés	Reste à verser
GALAS	21 000€	24 000€
CREPAQ	28 000€	12 000€

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2015-0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2022-770 du 24 novembre 2022 sur l'adoption de la stratégie de résilience agricole et alimentaire

VU la délibération 2023-490 du 29 septembre 2023 attribuant des subventions aux associations GALAS et CREPAQ.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les partenariats avec le secteur associatif sont nécessaires pour atteindre objectifs fixés dans la stratégie de résilience agricole et alimentaire en particulier les objectifs de circuits courts et transformation locale, de solidarité alimentaire et de sensibilisation à une alimentation de qualité

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions attributives de subventions ci-annexées, qui annulent et remplacent celles signées avec les associations GALAS et CREPAQ en application de la délibération n°2023-490.

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal des exercices concernés, chapitre 65, article 65748, fonction 76

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------